



# REGISTRE DES QUESTIONS

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Département de la Haute-Marne
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
<b>Référence :</b>	2025-06
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le jeudi 10 avril 2025 à 17:10:01
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 12 mai 2025 à 17:00:00
<b>Titre :</b>	AMENAGEMENT DU CIS DE CHATEAUVILLAIN
<b>Descriptif :</b>	AMENAGEMENT DU CIS DE CHATEAUVILLAIN constitué de 8 lots, GO - Structure bois/bardage - Menuis int et ext - Electricité - Plomberie/sanitaires - Chauffage / ventilation - Revêtements sols/faïences - Démolition/plâtrerie/peinture

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

### Questions / Réponses

[ 25/04/2025 à 10:52:41 ] Bonjour, concernant le Lot 4 pouvez-vous préciser quel est la Qualibat ou l'équivalent attendu ? Merci pour l'information, Bien cordialement

[ 25/04/2025 15:36:24 ] Bonjour,

Réponse à la question posée ce jour: en page 10/15 du règlement de consultation, il est précisé à l'article 6.1 – Documents à produire que « Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence ». Il n'est donc pas obligatoire de fournir de certification QUALIBAT propre à chacun des lots, l'entreprise peut justifier ses capacités par des références de projets équivalents ou par des attestations de capacité de maîtres d'œuvre ou de maîtres d'ouvrages.

Cordialement